



LE POSTIER AFFRANCHI

septembre 2014

N°34

ERMONT PDC : RIEN NE VA PLUS !!

Pour atteindre ses objectifs en matière de CAP/RH, c'est-à-dire comment ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire attribuée au DE pour l'année, pour embaucher, une méthode simple, voire simpliste, est désormais appliquée. On n'embauche plus.

Pour combler les absences inopinées ou pas la nouvelle sauce RH c'est désormais : sécabilité +HS +HS +Encore HS. IL FALLAIT Y PENSER !! CDD ?? CDI ?? A la poubelle tout cela !

Résultat de cette politique RH innovante : la qualité de service en prend un coup dans l'aile, certains jours 3 ou 4 tournées à découvert, comme un samedi

récent sur Franconville/Plessis-Bouchard. Pas de courrier M'sieurs/dames, c'est pas grave l'usager ne se révolte pas. Et puis si le cap Qualité n'est pas réalisé, ce n'est pas grave : on accusera le facteur qualité de ne pas faire son boulot.

Décidément quelque chose ne tourne pas rond dans les hautes sphères. Va-t-en comprendre Charles !!



DANS CE NUMÉRO :

-ERMONT PDC : rien ne va plus !!

-INDEMNITÉ DE NETTOYAGE.

-DOMONT PDC : la direction du bureau veut faire croire que les facteurs sont des « manchots ! »

-ST-GRATIEN : pas de treve estivale pour la lutte !!

-“CÀ SE PASSE COMME ÇA À ERMONT : de bon agent à vilain petit canard”.

-COMPLÉMENT POSTE ET GRILLE INDICIAIRE.

-ELECTIONS PROFESSIONNELLES A LA POSTE DECEMBRE 2014.



CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ DE NETTOYAGE : DU PIPEAU !

La Poste condamnée sur le non-paiement d'une prime de nettoyage, se conforme au jugement et en profite pour revoir sa politique sur l'habillement afin de faire encore et toujours des économies. On donne des miettes d'un coté et on reprend de l'autre !

A partir de 2015 nous aurons donc une indemnité dérisoire qui permet à La Poste de se couvrir juridiquement, en versant environ 15 euros par an... Et la tenue professionnelle devient obligatoire pour mettre en avant l'image de La Poste. Cette indemnité de nettoyage sera payée aux agents une fois par an.

La Poste reprend ce qu'elle donne

sur le montant de la dotation initiale qui baisse de 233 euros à 200 euros, et celle du renouvellement de 80 euros à 60 euros.

Il n'y aura plus qu'une seule vente par an de mars à juin, et environ 26 articles en moins.

- Un élément de la panoplie obligatoire pour les agents en contact avec le client

- Pour les autres agents le gilet multi-poches sera le seul élément obligatoire.

Un contrôle du port de la tenue sera mis en place ! Celui ou celle qui ne les porterait pas, verra son indemnité réduite et cela se reportera sur son appréciation.

Nous exigeons une indemnité de nettoyage correspondant aux frais réels !!



DOMONT PDC : LA DIRECTION DU BUREAU VEUT FAIRE CROIRE QUE LES FACTEURS SONT DES « MANCHOTS ! »

Le conflit avec la direction au sujet du calibrage des tournées suite à la dernière réorganisation perdue. Notre organisation syndicale a d'ailleurs déjà écrit au D.E. pour exprimer les revendications des agents, mais sa réponse est loin de nous satisfaire, alors que la situation au quotidien se dégrade.

Le DE est entêté, jamais il ne reconnaîtra que cela ait pu être mal fait. Quoi de plus logique alors de rejeter la faute sur les agents ? Voilà les propos du DE, en gros ceux qui ne rentrent pas à l'heure sont incompetents, ils ne vont pas assez vite pour effectuer les travaux intérieurs !

Comme cela ne suffit pas, on met la pression sur ces agents qui osent se plaindre ! Oh pas bien ! En effet, un matin le **DE se pointe avec un chronomètre et se plante dans le dos des agents pour contrôler la cadence de tri.** Suite à cela il répondra dans un courrier que les agents sont loin de respecter la norme et qu'il va mettre en place une formation. Cela ressemble à un GAG et c'est pourtant vrai ! **Ainsi des facteurs qui ont entre 30 et 10 ans d'expérience sont devenus des « chèvres » du jour au lendemain !**

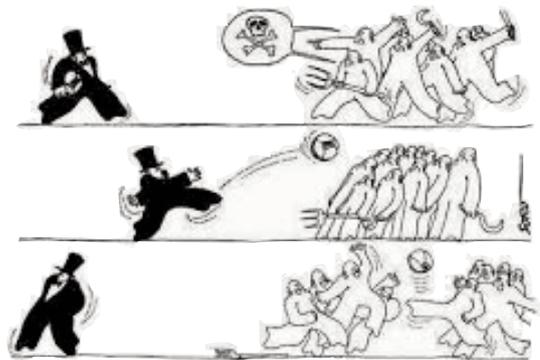
C'est pourtant évident que les agents ont des quartiers trop chargés, que les CHM sont pleins à craquer, plus de PDI que de cases ! Donc il faut

retrier des cases, où sont alors le gain de temps et l'intérêt d'avoir un CHM ? On se le demande !

Et ce n'est pas tout, les cadres en profitent également pour diviser les agents afin de mieux régner, c'est ainsi qu'ils laissent entendre qu'en cas de rajustement il y en a forcément d'autres qui vont récupérer du boulot en plus. "La stratégie" du boss est de faire passer les agents récalcitrants comme des bons à rien auprès des autres afin de les isoler.

Il est important de rappeler que nous devons être tous solidaires face aux attaques patronales afin de faire entendre notre voix. Aujourd'hui on attaque Pierre, demain c'est Paul, et ensuite tous les autres.

UN COUP CONTRE L'UN D'ENTRE NOUS EST UN COUP CONTRE NOUS TOUS ! ILS NE NOUS FERONS PAS TAIRE !

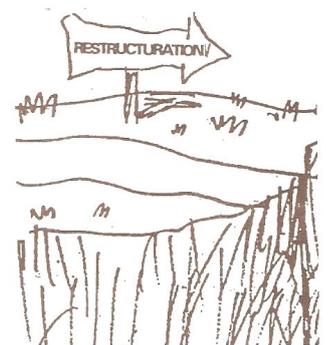


ERMONT PDC, SITE DE ST-GRATIEN : PAS DE TREVE ESTIVALE POUR LA LUTTE !!

Informé par hasard, 3 jours avant sa reprise, **d'une modification de sa fiche de poste durant son congé maternité, et d'une réorganisation en catimini des Logs d'Eaubonne**, une collègue nous a alerté le 28 Août. Nous avons sorti immédiatement un tract pour dénoncer le caractère illégal de la procédure.

Suite à notre intervention et à la mobilisation de tous les collègues d'Eaubonne, le DE revient sur ce projet de restructuration des QL 58 et 41. Un responsable nous confiera après coup : "...c'est fou, j'essaye d'arranger les choses et vous brandissez immédiatement les pancartes...". On affirme simplement que l'on ne peut faire n'importe quoi en matière d'organisation, surtout en l'absence des intéressés et en ne respectant pas le délai de deux ans entre deux réorganisations.

Il reste cependant un point noir : le projet du camion navette fait sa réapparition 1 an après le cuisant échec de sa mise en place (ça avait alors fonctionné 3 jours). Les 3 agents concernés sont hostiles à ce mode de fonctionnement ! En effet, il est impossible d'avoir le même rythme de travail, de ce fait soit il y a une longue attente pour pouvoir partir, soit il y a une longue attente pour pouvoir rentrer (encore pire de faire le poteau dans la rue avec les clients qui s'interrogent et les conditions climatiques difficiles !). De plus, en l'absence du chauffeur, les chefs d'équipes vont encore être mis à contribution pour assurer les navettes, il faudra donc attendre qu'ils soient disponibles. **On se croirait à Casto : du bricolage, encore du bricolage.**





**“ÇÀ SE PASSE COMME ÇA
À ERMONT : DE BON AGENT
À VILAIN PETIT CANARD”.**

Nous avons rencontré Carine et voici ce que elle nous a confié le 4/09/2014 à Ermont.

CNT-PTT 95 : Salut, peux tu te présenter aux lecteurs du "Postier affranchi" ?

Carine : Salut, je m'appelle Carine je suis factrice à Ermont PDC.

-En quelle année es tu entrée à la poste ?

-J'ai été embauchée sur le site d'Eaubonne le 14/05/2012 en tant que « contrat-pro ».

-Comment s'est passée cette période ?

-Très bien, j'ai eu de bonnes notes (16/20 et 17/20) la direction de mon bureau a été satisfaite de mon travail et on m'a proposé de signer un CDI le 1/02/2013.

-C'est à ce moment là que tu es arrivée sur Ermont PDC?

-Oui et j'ai été affectée en tant que "rouleuse" dans l'équipe de Saint-Prix.

-Et comment tu t'en sortais ? Tu rentrais dans les heures ?

-En gros oui à part peut-être 2 tournées pas évidentes à faire et sur lesquelles, en plus, je n'ai reçue aucune formation (doublure).

-Ensuite tu as pu acheter une tournée.

-En effet, mais une tournée assez spéciale qui devait devenir une tournée piétonne à la réorganisation du décembre 2013 (3 mois avant la vente des quartiers NDLA) donc à la place de la seule rue pavillonnaire de la tournée une cité entière a été rajoutée. Finalement le quartier n'est pas passé en mode tournée piétonne mais les changements ont été gardés. L'ancien titulaire à préférer changer de tournée à la vente car il en avait marre de dépasser ses heures de travail sans être compensé.

-Et toi tu t'en sors comment ?

Pas mieux, entre la charge les "syndics de copropriétés "

et une trentaine de recommandés par jour en moyenne. Je note dans un petit cahier à chaque fois que je rentre après l'heure de fin de service et j'en suis déjà à 14h de trop.

- Explique-nous les différentes démarches que tu as entreprises pour essayer de remettre ta tournée dans les normes.

-J'ai fait une lettre de demande d'accompagnement, mais à la poste y a plus d'accompagnement, du coup c'est un comptage que j'ai réussi à obtenir. Sauf que ledit comptage a eu lieu le 17 juillet et j'ai bien peur que ce soit une période pas très représentative du trafic sur ma tournée. J'ai aussi fait un courrier pour demander le paiement des heures supplémentaires.

-D'après ce que j'ai compris ça n'a pas du tout plu à la direction du bureau...

-Non en effet depuis j'ai constamment droit aux remarques verbales de mes supérieurs hiérarchiques critiquant mon travail et prétendant que "j'ai beaucoup changé", j'ai aussi eu droit à un avertissement pour abandon de poste.

-?

-Un jour malgré le trafic chargé on m'a demandé de faire encore des heures, j'en ai eu marre et je suis partie voir le médecin.

-Merci pour ton témoignage.

Le lundi 8 septembre 2014 la direction va présenter un compte-rendu du comptage estival, avec une personne de la direction donc, logiquement, Carine a demandé qu'une personne de son choix l'accompagne afin de ne pas se laisser intimider. A ce jour la direction refuse catégoriquement. Pourquoi?...Il n'ont pas peur de nous quand même ???



**Y'A DU CHANGEMENT :
COMPLÉMENT POSTE
ET GRILLE INDICIAIRE.**

Contrainte par la justice, La Poste revoie enfin sa copie au sujet du complément poste. Exit le complément poste ! Voici le complément de rémunération !

Ce qui change :

- **A travail égal ! salaire égal !** le "complément de rémunération" égal pour tout le personnel quel que soit le statut, quelle que soit l'ancienneté par niveau de fonction.
- Le "Complément de rémunération" est re-

valorisé dès sa création par rapport à l'actuel complément Poste. Ceci uniquement dans le but de faire signer l'accord par les organisations représentatives.

- **Pour l'année 2014, le versement sera effectué en une fois sur la paie d'octobre.**
 - **Selon les chiffres donnés par le Siège :**
- 98.000 salariés bénéficieront de l'augmentation ainsi que 26.000 fonctionnaires, 30.000 fonctionnaires percevront une partie de cette augmentation, soit la différence entre le niveau du complément de rémunération et leur complément Poste actuel.
- LES GRILLES INDICIAIRES : la valeur du point**

est égale à 4,63 euros brut.

• **APN1, Préposé, Aexda**

Jusqu'au 22 juillet, aucune proposition. Finalement, la Poste propose un échelon supplémentaire d'une durée de 3 ans avec l'indice terminal de l'échelle FP 459 (402), soit un gain de 8 points.

• **APN2, Aexsg**

- APN2 : Le 17ème échelon (dernier échelon actuellement) à 479 (416) sera d'une durée de trois ans. Création d'un 18ème échelon de 3 ans à l'indice 499 (430) et d'un 19ème échelon de 3 ans à l'indice 510 (439).

- AEXSG : création d'un échelon de plus d'une durée de 3 ans à 499 (430)

• **ATG1, CT**

-ATG1- Création d'un échelon intermédiaire (de deux ans) à l'indice 576 (486) entre le 544 et le 592. L'échelon exceptionnel 592 (499) devient un échelon normal. L'indice 612 reste exceptionnel.

- CT, Tint : création d'un échelon de 3 ans à 592 (499).

• **ATG2**

Création d'un échelon intermédiaire de 2 ans à l'indice 603 (507) entre le 592 et le 614. L'échelon exceptionnel 612 (514) devient "normal" et passe à 614 (515).

• **ATGS**

Création d'un échelon de 3 ans à l'indice 645 (539)

• **CAPRO**

Création d'un 17ème échelon de 4 ans à l'indice brut 675 (562)

Résultats : des mesurètes qui n'amélioreront pas le pouvoir d'achat des postiers d'autant plus qu'il est prévu le 1er janvier 2015 l'attribution uniforme de 5 points d'indice à tous les agents de la catégorie C de la fonction publique (classe I à la Poste). Le Siège a décidé lors de cette négociation que cette mesure ne serait pas appliquée aux fonctionnaires de la Poste !

L'égalité, ce n'est pas encore à La Poste !

ELECTIONS PROFESSIONNELLES A LA POSTE DECEMBRE 2014.

Du 1er au 4 décembre 2014 les élections professionnelles sont organisées à la Poste. Notre Fédération a choisi de présenter, comme en 2011, **une liste au Comité Technique Paritaire national, et pour certains de nos syndicats départementaux, une liste aux Comités Techniques Locaux.** Par contre notre organisation a décidé de ne pas présenter de listes aux Commissions Administratives Paritaires (CAP- Fonctionnaires) et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP- Contractuels) car ces structures ne traitent que de cas individuels dans un esprit co-gestionnaire, sans grand pouvoir, en cas d'égalité ce sont les dirigeants qui tranchent. Cependant nous accompagnons, en qualité de défenseur, des collègues lors de conseil de discipline.

Dans le Val d'Oise nous présenterons donc une liste au Comité Technique Local.

ARRACHER DE NOUVEAUX DROITS POUR LE SYNDICALISME AUTOGERE ET POUR L'ACTION.

Dans ce cadre nous comptons faire entendre une autre voix, différente, **celle du syndicalisme auto-gestionnaire** et nullement participer à une petite gué-guerre avec les autres organisations. Faire entendre la voix d'un **syndicalisme de résistance et porteur d'un projet de société alternatif**, ce syndicalisme que la Poste **A VOULU LIQUIDER EN 2006 avant d'être CONDAMNEE en 2009 par le Conseil d'Etat**, tel est notre premier objectif.

Ensuite nous sommes présents **pour arracher de nouveaux droits comme le droit de déposer un préavis de grève**, d'être présents dans des CHSCT pour en faire un levier au service de la lutte collective. Enfin notre présence vise à nouer, comme en 2011, **de nouveaux liens avec des agents**, aux quatre coins du pays, pour agir et lutter ensemble.

Le syndicalisme de terrain, l'autre syndicalisme dont tous les militants-es travaillent dans les services, se fera entendre lors de cette échéance, comme il se fait entendre au quotidien depuis plusieurs années. Nous consacrerons un Postier Affranchi à cette question.

.....
Contact / Adhésion

PA34

• **Nom :**

Prénom :

• **Adresse :**

Code Postal :

• **Ville :**

• **Bureau :**

• Je souhaite adhérer.

• Je peux diffuser les tracts de la CNT.

• A retourner à notre adresse départementale ou par mail. Vous pouvez également nous écrire pour recevoir 3 numéros gratuits du Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT.

.....